



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2012

E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

A l'aide de ses connaissances et des documents annexes, le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet. Ce sujet comprend 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 1 sur 15

Afin de mieux satisfaire les attentes de sa population, Bobigny, commune de Seine-Saint Denis, dans le cadre de la politique de la ville, a souhaité associer tous ses habitants aux actions mises en place. Elle s'est dotée d'un certain nombre d'outils de démocratie participative dont la maison des projets.

Monsieur Z., titulaire du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale, animateur socioculturel au sein du service municipal jeunesse, intègre l'équipe de la maison des projets, afin d'assurer plus spécifiquement l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet de vie.

1. La politique de la ville (17 points)

- 1.1 Lister quatre outils mis en place dans le cadre de la politique de la ville de Bobigny et associer leurs objectifs.
- 1.2 Identifier quatre missions de la maison des projets.

Au travers de ce dispositif, la municipalité s'efforce de respecter les droits fondamentaux du citoyen.

- 1.3 Préciser le droit fondamental mis en évidence lors des réunions « parlons franchement ».
- 1.4 Enoncer trois autres droits fondamentaux.
- 1.5 Comparer les principales caractéristiques de la population de Bobigny (groupe A) aux données de l'Île de France.
- 1.6 Présenter deux caractéristiques des jeunes suivis en mission intercommunale de Bobigny en ce qui concerne la qualification et l'insertion professionnelle.

2. La prévention de l'exclusion (19 points)

Les habitants, lors des assises de la ville, avaient exprimé leurs attentes de voir la municipalité s'occuper davantage des jeunes.

Le contrat de réussite solidaire est un des dispositifs mis en place par la ville de Bobigny, par le biais du service municipal jeunesse (S.M.J.). Ce dernier prend en charge le public des jeunes de 16 à 25 ans voire plus, en fonction des besoins.

- 2.1 Enoncer quatre besoins particuliers de cette tranche d'âge.
- 2.2 Rechercher les difficultés particulières des jeunes de Bobigny (trois réponses attendues).
- 2.3 Recenser quatre autres facteurs qui peuvent concourir à l'exclusion sociale des jeunes.
- 2.4 Définir le terme « exclusion sociale ».

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 2 sur 15

- 2.5 Nommer trois partenaires de la démarche de prévention de l'exclusion et préciser leurs rôles respectifs.
- 2.6 Justifier la mise en place de plusieurs antennes du SMJ dans la ville de Bobigny.

Le projet intergénérationnel est un outil de développement local qui intègre de nombreux acteurs.

- 2.7 Citer les trois collectivités territoriales qui peuvent être associées à ce type de projet.
- 2.8 Construire un tableau présentant les compétences de chacune de ces collectivités (deux compétences attendues par collectivité).

3. Les actions mises en œuvre (24 points)

Monsieur Z suit Karima (17 ans) qui décide de signer un contrat de réussite solidaire afin d'obtenir une formation BAFA.

- 3.1 Repérer les engagements des signataires du contrat de réussite solidaire.
- 3.2 Indiquer les conditions de validité du contrat.
- 3.3 Justifier l'intérêt de ce dispositif qui engage le jeune à réaliser une action.

M. Z. animateur socioculturel, est le référent de Karima qui, en contre partie solidaire, souhaite créer une junior association avec ses amies dont le but est de créer du lien social dans son quartier.

- 3.4 Présenter quatre avantages de se constituer en junior association pour la réalisation de leur projet.
Rechercher quatre intérêts de cette expérience pour Karima.
- 3.5 Choisir un des objectifs du service municipal jeunesse et pour celui-ci, proposer une action que M. Z. pourra mettre en œuvre en associant la junior association de Karima.
- 3.6 Préciser trois rôles de M. Z. dans cette action.
- 3.7 Identifier le type d'assurance obligatoire que doit souscrire Karima, dans le cadre de la junior association.
- 3.8 Définir la notion d'assurance.
- 3.9 Citer cinq missions de MR Z. au sein du service municipal jeunesse.
- 3.10 Préciser le lieu d'exercice de M. Z. et en déduire son territoire d'intervention.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 3 sur 15

Les outils de la démocratie participative à Bobigny

Bobigny, ville préfecture de 44 000 habitants, s'est engagée dans la démocratie participative en 1995. Pour soutenir cette volonté municipale, la ville a créé en 1998 la division Vie des quartiers-citoyenneté qui a recruté depuis 2000, quatre coordinateurs chargés d'impliquer les habitants dans les décisions locales. [...]

La politique de la ville permet de lancer des actions concrètes auxquelles les citoyens doivent être associés, en amont, lors de phases de mise en œuvre et au moment des bilans. Habituellement, ce mandat n'est confié qu'à ceux et celles que la loi reconnaît comme électeurs. Or de nombreux Balbyniens (habitants de Bobigny) sont exclus des choix électoraux, soit parce qu'ils ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne, soit parce qu'ils ne sont pas en âge de voter. Et pourtant, au même titre que les citoyens disposant de droits civiques et politiques, tous sont des usagers et des acteurs de la ville. Rien ne justifie leur mise à l'écart. [...]

Bobigny appartient à toutes celles et tous ceux qui s'y intéressent. Qu'ils y vivent, qu'ils y travaillent ou qu'ils y étudient, la ville tient à associer chacune et chacun à son avenir. C'est pour ces raisons que Bobigny a fait le pari de la participation démocratique et a mis en place, pour cela un certain nombre d'outils. [...]

Les réunions « Parlons franchement »

Inaugurées en 1995, les réunions « Parlons franchement » ont pour but d'associer les habitants aux décisions et d'entendre leurs besoins. Deux réunions par an se déroulent dans chacun des treize quartiers de la ville. Ouvertes à tous, ces réunions permettent aux citoyens de dialoguer directement avec la municipalité sur les questions qui les préoccupent. Ces réunions sont animées par les élus qui écoutent et répondent aux habitants. Le maire participe souvent à ces réunions. Un directeur général adjoint est présent afin que les requêtes des habitants soient traitées par l'administration communale. D'autres services municipaux y assistent parfois. Les dates des réunions sont annoncées par voie d'affichage, dans le journal local et par courrier. Les personnes inscrites dans le fichier des participants sont averties de la date de la réunion par téléphone, permettant ainsi de noter les questions des personnes qui ne pourront être présentes le jour de la réunion. Quarante à cent vingt personnes participent à ces réunions, leur nombre varie en fonction du quartier et des problèmes existants.

Comment la parole des habitants est-elle prise en compte ?

Les coordinateurs de quartiers rédigent le compte rendu de ces réunions ; il sert à établir un tableau récapitulatif des questions soulevées qui est envoyé aux services municipaux concernés. Une réflexion est en cours au niveau de la direction générale pour assurer un meilleur suivi des questions posées.

Les Assises de la ville et la Consult'action

Les Assises de la ville sont un temps de débat entre la population et les élus, l'occasion pour la municipalité de faire le point avec les habitants sur leurs attentes et leurs préoccupations, de prendre des décisions et des engagements. Les premières Assises se sont tenues le 28 novembre 1998, leur préparation s'appuyait sur les rencontres de quartier « Parlons franchement », sur des ateliers thématiques et sur une enquête de la Sofres à propos des besoins des habitants. À l'issue de cette première rencontre, la municipalité a pris des engagements et notamment celui de proposer aux habitants un projet de requalification urbaine pour Bobigny.

Lors des deuxièmes Assises de la ville, du 2 décembre 2000, quatre projets de requalification urbaine ont été présentés aux habitants et les quatre équipes participantes ont été retenues pour élaborer ensemble le projet final. Les habitants ont pu évaluer le projet au cours des

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 4 sur 15

DOCUMENT 1 (SUITE)

réunions « Parlons franchement » et à la maison des projets, située au centre commercial Bobigny 2, qui expose une maquette des aménagements prévus.

L'appréciation du projet par les habitants s'est surtout exprimée à travers la Consult'action dont le slogan était « Toute la ville décide ». Entre le 18 octobre et le 22 novembre 2001, chaque habitant et usager de la ville de Bobigny était invité à donner son avis sur le projet par l'intermédiaire d'un questionnaire rempli à l'aide de 400 consult'acteurs bénévoles. Près de 10 000 questionnaires ont ainsi été remplis et traités par la Sofres : un quart des Balbyniens ont répondu, dont 3 000 jeunes soit plus que le nombre de votants sur la ville. Le 15 décembre 2001, les premiers résultats de cette consult'action ont été présentés à la population. Enrichi et approuvé d'abord par les habitants, le plan de requalification urbaine a ensuite été validé par le conseil municipal début 2002, engageant l'avenir de la ville pour les décennies à venir.

Les comités d'initiatives citoyennes

Depuis 2000, six comités d'initiatives citoyennes (CIC) ouverts à tous se sont constitués. À la différence des réunions « Parlons franchement », les CIC n'abordent pas les problèmes quotidiens du quartier. Ils sont plus dans une logique de projet. Au sein du CIC, les habitants sont sollicités pour être force de propositions et d'initiatives dans tous les domaines qui leur semblent nécessaires concernant leur quartier ou la ville.

Un nouveau découpage de la ville a été effectué de telle sorte que chaque CIC englobe à la fois des zones pavillonnaires et des zones d'habitat collectif. Les membres du CIC sont des habitants ou des personnes exerçant une activité salariée sur le quartier, des élus, des militants associatifs et des commerçants. Une charte fixant les modalités de fonctionnement du CIC et ses rapports avec la municipalité (élus et administration) a été adoptée par l'ensemble des membres des CIC. Les habitants sont convoqués aux réunions par un élu qui est aussi chargé de les animer.

Le fonctionnement des CIC est inégal, seuls quatre fonctionnent réellement et se réunissent tous les mois puisqu'il n'y a que quatre coordinateurs à Bobigny. Le recrutement de deux coordinateurs devrait pallier cette situation. Le coordinateur est en contact régulier avec l'élu référent du CIC, il assure la relation du CIC avec la municipalité, rédige le compte rendu des réunions et aide à la réalisation des initiatives décidées par les CIC : création d'un journal, négociation avec la RATP à propos de la circulation des bus, par exemple. Pour réaliser ces projets, les CIC n'ont pas de budget, mais peuvent bénéficier de l'aide de la municipalité.

Enfin, les CIC ont un droit de saisine du conseil municipal sur toutes questions concernant leur quartier ou la ville : cette démarche a déjà été effectuée à deux reprises, notamment pour demander l'embauche d'éducateurs dans un Club de prévention.

La maison des Projets

Ouverte dans le centre commercial Bobigny 2 et créée à l'occasion des deuxièmes Assises de la ville en 2002, la Maison des projets est à la fois un espace permanent d'échanges entre la municipalité, les habitants et les usagers de la commune et un centre de ressources.

Chacun, qu'il vive, travaille ou étudie à Bobigny, peut y trouver les informations lui permettant de participer aux choix et aux décisions qui le concernent.

C'est notamment le lieu privilégié pour prendre connaissance du Grand projet de ville, suivre les réalisations et s'impliquer dans les transformations que connaîtra Bobigny ces prochaines années. À cet effet, des ateliers sont régulièrement organisés pour présenter les projets municipaux et les mettre en débat.

En plus de cette fonction qui fait d'elle un outil central du dispositif de participation démocratique, la Maison des projets offre un ensemble de services visant à favoriser l'accès à l'information. Les Balbyniens peuvent y consulter de nombreux documents et dossiers, y suivre des formations, participer à des ateliers d'aide à la recherche d'emploi le mercredi après-midi ou bénéficier d'un espace numérique équipé de quinze ordinateurs pour utiliser gratuitement Internet.

Source : <http://www.bobigny.fr> (les outils de la démocratie participative)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 5 sur 15

DOCUMENT 2

MISSION INTERCOMMUNALE DE BOBIGNY - DRANCY - LE BLANC-MESNIL SYNTHÈSE BILAN D'ACTIVITÉ 2009

3957 Jeunes Suivis en 2009 (3748 en 2008, 3496 en 2007)

- 1269 sur Drancy, soit 32%
- 1381 sur Bobigny, soit 35%
- 1297 sur Le Blanc Mesnil soit 33%

53% de femmes et 47% d'hommes

70% ont un niveau de qualification qui n'excède pas le niveau V

28% habitent un quartier classé en Z.U.S, contre 29% en 2008

- A noter que
- 11% des jeunes suivis sur Drancy habitent en ZUS
- 48% des jeunes suivis sur Bobigny habitent en ZUS
- 30% des jeunes suivis sur Blanc-Mesnil habitent en ZUS

59% ne sont pas inscrits à l'ANPE, contre 58% en 2008

Source : www.mlmire.org

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - **SUJET**

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 6 sur 15

DOCUMENT 3

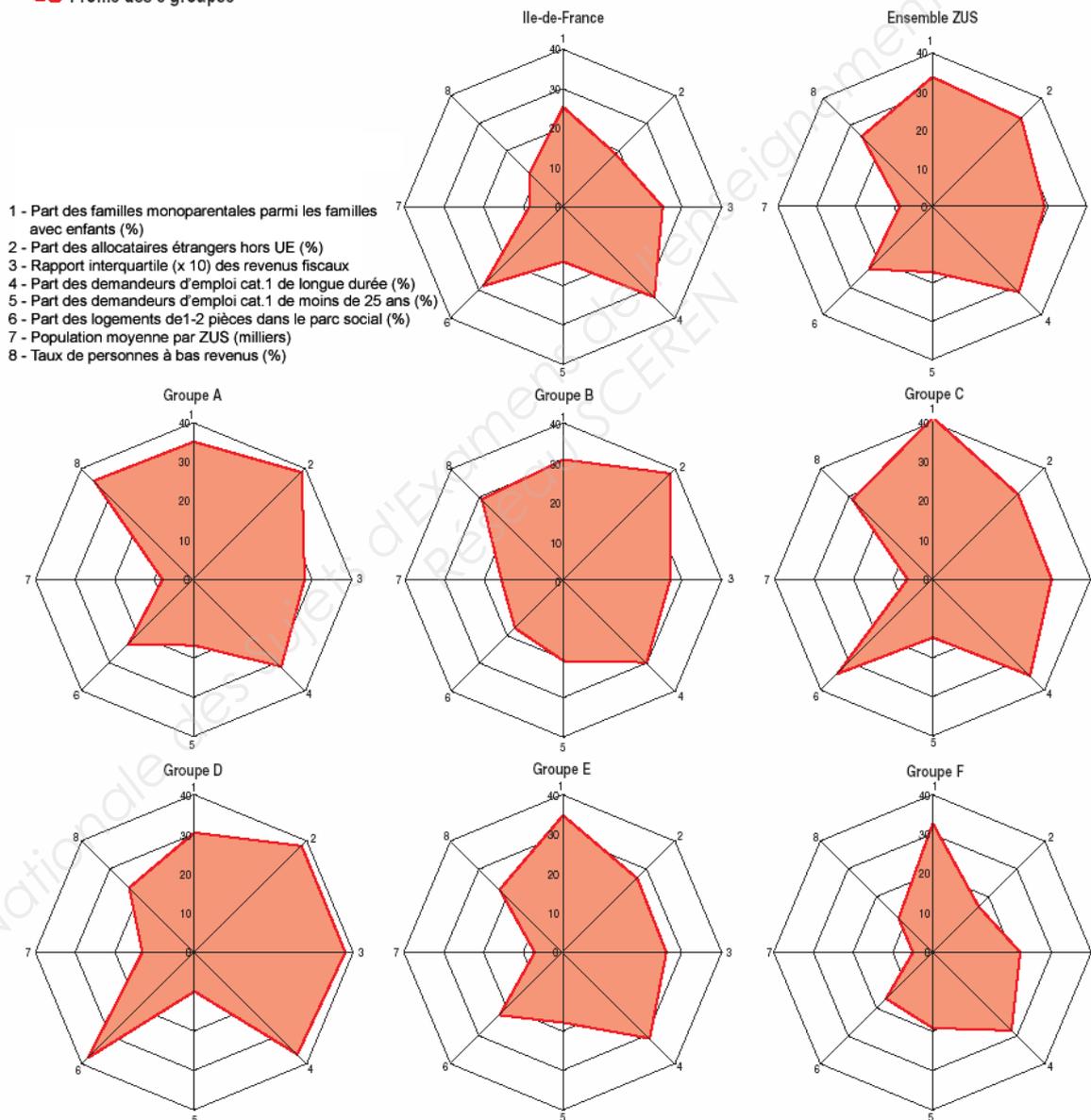
Des groupes de ZUS bien différents

Groupe	A	B	C	D	E	F	Total ZUS	Ensemble Ile-de-France
Nombre de ZUS	25	21	16	12	61	22	157	
Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) (1) (en %)	35,1	30,7	41,2	30,3	34,7	32,7*	33,7*	25,3
Part des allocataires étrangers hors Union européenne (1) (en %)	38,6	38,3	30,6	38,1	26,4	16,4*	32,5*	18,7
Rapport interquartile des revenus fiscaux (3)	2,8	2,7	3,0	3,8	2,6	2,2*	2,9	2,5
Part des demandeurs d'emploi cat.1 longue durée (2) (en %)	31,4	29,6	34,7	36,6	30,9	28,1	31,6	32,5
Part des demandeurs d'emploi cat.1 de moins de 25 ans (2) (en %)	16,8	20,6	14,9	9,9	17,8	19,2	17,2	13,9
Part des logements locatifs sociaux de 2 pièces ou moins (4) (en %)	23,3	17,4	34,2	37,9	22,5	16,7*	23,1*	28,5
Population moyenne (5)	7 856	15 710	6 463	13 058	7 156	4 959	8 484	
Taux de personnes à bas revenus (1 et 5) (en %)	35,6	29,2	28,8	23,2	22,5	12,2*	25,8*	12,0
Population totale (5)	196 400	329 900	103 400	156 700	436 500	109 100	1 332 000	10 951 100
Taux de chômage (5) (en %)	26,6	22,1	20,8	18,5	18,0	12,2	19,5	11,5

*hors Clos Emery à Emerainville (Seine-et-Marne).

Sources : (1) Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France au 31/12/2004, (2) ANPE au 31/12/2004, (3) Insee-DGI - Revenus fiscaux des ménages 2002, (4) Dreif - Enquête Parc Locatif Social 2002, (5) Insee - Recensement de la population 1999

Profils des 6 groupes



Lecture : le taux de personnes à bas revenus est de 36 % pour le groupe A, de 26 % pour l'ensemble des ZUS et de 12 % pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France au 31/12/2004, ANPE au 31/12/2004, Insee-DGI - Revenus fiscaux des ménages 2002, Dreif - Enquête Parc Locatif Social 2002, Insee - Recensement de la population 1999

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 7 sur 15

DOCUMENT 4

Bobigny innove avec son contrat de « réussite solidaire »

La ville de Seine-Saint-Denis a mis en place un accompagnement en réseau des jeunes âgés de 16 à 27 ans. Sa démarche de « réussite solidaire » commence à faire école auprès d'autres communes.

L'idée a émergé de la démocratie participative, démarche dans laquelle la ville de Bobigny (47000 hab., Seine-Saint-Denis) s'est engagée activement depuis la fin des années 90, en organisant, notamment, tous les deux ans, des assises citoyennes. Lors des assises de novembre 2006, un an après les émeutes en banlieue parisienne, les habitants avaient exprimé leurs attentes pressantes de voir la municipalité s'occuper davantage des jeunes. Quelques mois plus tard, le 24 mars 2007, le maire inaugurait le forum « Je réussis ma vie avec ma ville », animé par des chefs d'entreprise, des artistes, des parents d'élèves et des enseignants. Environ 300 jeunes y avaient participé.

« Le contrat de réussite solidaire [CRS] est le fruit de tout ce travail, en amont, de concertation populaire, d'analyse et de réflexion », rappelle Bruno Fialho, responsable de la mission « réussite solidaire ». Le dispositif a donc été adopté en conseil municipal en décembre 2007. Depuis, il ne cesse de prendre de l'ampleur, attirant l'attention de nombreuses communes.

Le concept est simple : la ville aide les 16-27 ans à concrétiser un projet ; le bénéficiaire, en contrepartie, s'engage à donner de son temps pour réaliser une action en faveur des habitants de son quartier. Comment aider ces jeunes qui cumulent les handicaps : issus de milieux défavorisés, connaissant un taux important d'échec scolaire et souffrant des discriminations.

Une démarche pérenne.

La réponse que la ville donne à ces problématiques complexes est « l'accompagnement en réseau ». En langage politique, cela s'est traduit par l'engagement de la maire, Catherine Peyge, à « ouvrir son carnet d'adresse aux jeunes ». Bruno Fialho a porté le projet pendant plus d'un an, en tant que directeur de la jeunesse et, depuis mars, responsable de la mission. Fort de la volonté politique et du soutien des élus, il a réussi à fédérer plusieurs services municipaux autour du projet : la jeunesse, les sports, le développement économique ... Il a, en parallèle, contribué à tisser ou à resserrer les partenariats avec la mission locale, l'Education nationale, le centre d'information et d'orientation, la chambre de commerce et d'industrie, les associations culturelles et sportives et les chefs d'entreprise. Ce réseau se mobilise pour répondre aux demandes des jeunes bobyniens.

Concrètement, Bruno Fialho reçoit sur simple appel téléphonique. Il écoute, discute de leur projet avec les demandeurs, les aide à le préciser et à préparer la présentation devant la commission. « Certains arrivent avec des idées vagues, ils ont surtout besoin de discuter. Je les fais réfléchir sur leur projet de vie », confie-t-il. La signature du contrat de réussite solidaire est en effet conditionnée par la réflexion sur le moyen et le long terme. Les candidats doivent inscrire leur demande dans une démarche pérenne.

Les projets, très divers, concernent la poursuite des études, la recherche de stages en France ou à l'étranger, de formations qualifiantes, la recherche d'emploi ou la création d'entreprise. Bruno Fialho oriente alors les candidats vers les interlocuteurs du réseau. « On donne au jeune les contacts, on lui ouvre les portes, mais c'est lui qui doit passer le coup de téléphone. On le mène ainsi vers l'autonomie », estime le responsable. La majorité des projets est accompagnée d'une demande financière. « J'informe sur les droits, et les aides et dispositifs

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 8 sur 15

DOCUMENT 4 (SUITE)

existants : la Fondation de France, les écoles de la deuxième chance, les aides du ministère de la Jeunesse ou les bourses de la région Ile-de- France », explique Bruno Fialho. [...]

Depuis la création du dispositif, 205 jeunes ont été accueillis par Bruno Fialho, 73 ont signé des contrats de réussite solidaire, 126 continuent à être suivis. Ziad, ancien allocataire du RMI, a réussi à monter son entreprise de BTP, Célia a pu passer son Capes d'anglais, Kadidiatou est partie étudier un an aux Etats- Unis. Et Karim a pu intégrer une prestigieuse école de danse de Lausanne.

En revanche, seule une quinzaine de candidats a réalisé une action en faveur des Balbyniens. Au-delà des questions d'emploi du temps (certains bénéficiaires du programme terminent leur formation cet été), la contrepartie solidaire semble difficile à mettre en place et à contrôler. Un défi à relever par la mission réussite solidaire, qui vient de recruter deux nouveaux agents.

Source : <http://www.prisme-asso.org>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 9 sur 15

DOCUMENT 5

Contrat de réussite solidaire

[...] Il a pour but d'accompagner les jeunes de la ville qui le souhaitent afin de les aider à réaliser leur projet de vie. Il vise ainsi à leur donner un vrai statut social et une place dans la société qu'ils ont parfois du mal à acquérir en raison de difficultés d'insertion.

Les termes du contrat

Le Contrat de réussite solidaire constitue une aide supplémentaire de la ville. Il complète et intègre un ensemble d'aides déjà existant au sein de la ville (jobs d'été, embauches pour les occasionnels de l'animation, « Réussir sa rentrée »...), ou auprès d'autres institutions.

Avec le Contrat de réussite solidaire, la ville et son réseau de partenaires s'engagent à accompagner le/la jeune dans l'élaboration et la réussite du projet validé par le contrat. Ils l'aiguillent afin qu'il/elle trouve les différents chemins pour le faire aboutir et mettent à sa disposition tous leurs moyens. Le/la jeune peut alors recevoir un appui technique et un soutien humain, voire des aides financières.

De son côté, le/la jeune bénéficiaire du contrat s'engage à faire preuve de l'assiduité et des efforts nécessaires à la préparation de son projet. Il/elle s'engage également à mettre à profit ses compétences dans la réalisation d'une action de son choix, solidaire, bénévole, et d'intérêt général en faveur d'autres habitants de la ville.

Conditions d'accès et suivi

Pour bénéficier du Contrat de réussite solidaire, il faut :

- habiter la ville depuis le 1er janvier de l'année en cours,
- en cas d'aide financière, avoir un quotient familial calculé en fonction des ressources de chaque jeune ou de leur famille,
- avoir entre 16 ans et 28 ans (accord parental obligatoire pour les mineurs),
- être à jour du contrat antérieur si un contrat a déjà été signé les années précédentes.

Toutes les demandes sont soumises à une commission de professeurs, de représentants de services municipaux, d'élus et de représentants des différents partenaires de la ville.

Le/la jeune est suivi(e) régulièrement par les agents du Bureau information jeunesse (BIJ) et des membres du réseau de partenaires qui ont le statut d'accompagnateurs et de personnes ressources.

Une commission d'évaluation et de suivi se tient au cours de l'année. Le/la jeune doit être en mesure d'y présenter tout document attestant de l'avancée de son projet de vie et de son engagement solidaire.

Un cahier de liaison permet le bon déroulement du suivi. [...]

Source : <http://www.bobigny.fr/>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 10 sur 15

DOCUMENT 6

Service Municipal Jeunesse

1 – La ville de Bobigny

Bobigny est une commune de plus de 45 000 habitants, située dans la première couronne de la banlieue parisienne dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Ville préfecture depuis 1964, la commune est bien desservie et proche de Paris.

Au niveau sociodémographique : la population de la ville préfecture se caractérise par sa jeunesse avec 30 % de moins de 20 ans contre 28 % dans l'ensemble du département.

(Source INSEE 2003)

La ville est divisée en 9 quartiers dont 5 sont en ZUS (notamment les quartiers de l'Etoile, l'Abreuvoir, le Pont de Pierre).

2 – Le Service Municipal Jeunesse (SMJ)

La structure, créée en 1989, avec un statut associatif devient municipale en mai 2008.

En municipalisant le Service, la commune s'est donnée comme objectif de permettre à chaque jeune d'accéder à la citoyenneté et de la vivre pleinement.

Le Service Municipal Jeunesse est implanté dans le centre ville. Il dispose de trois autres antennes dans les quartiers : l'Abreuvoir, l'Etoile et le Pont de Pierre. Il travaille en étroite collaboration avec la maison des projets, située dans le centre commercial Bobigny 2.

Le service municipal jeunesse s'adresse au public des 12-25 ans et adapte ses activités en fonction des deux tranches d'âge :

- Les 12-17 ans disposent d'un grand nombre de loisirs (activités culturelles, sportives, artistiques).
- Pour les 18-25 ans, le choix des activités est plus restreint : ils bénéficient plus d'une aide à l'insertion professionnelle (formation, stage, emploi) ou d'une aide au projet de vacances.

Concrètement, le SMJ travaille à :

- Mettre la culture, les loisirs et les sports à la portée de chaque jeune,
- Donner à tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication par la mise à disposition gratuite d'équipements informatiques connectés à internet dans différents lieux de la ville,
- Répondre aux attentes de jeunes en matière d'intégration scolaire et professionnelle et les accompagner dans une démarche structurante : aide à la formulation et l'élaboration de CV et de lettres de motivation...
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation à la santé,
- Organiser des initiatives contre le sexisme, le racisme et les discriminations,

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 11 sur 15

DOCUMENT 6 (SUITE)

- Encourager et soutenir les associations de jeunes et les projets autonomes, qu'il s'agisse de création artistique, d'engagement citoyen, de manifestations culturelles, de loisirs, de vacances,
- Favoriser les événements intergénérationnels afin de briser les clivages existants et créer du lien social : fêtes de quartier, spectacles pour les familles, sorties familiales, sorties inter-quartiers.

Afin de profiter de l'expérience des différents acteurs de la ville, cette démarche s'inscrit dans une dynamique partenariale associant étroitement les parents, les associations, les institutions et les établissements scolaires. La réflexion et l'action menées avec ces partenaires permettent d'engager des opérations transversales et d'envisager des alternatives aux difficultés rencontrées par les jeunes. Elles rétablissent le lien social et le dialogue là où ils faisaient défaut ; elles les renforcent là où ils étaient déjà établis.

Source : <http://www.bobigny.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 12 sur 15

DOCUMENT 7

Les Juniors Associations

(Source : Réseau national des Juniors Associations)

Acteurs du monde associatif, le réseau agit pour la participation des jeunes à la société française. Les juniors associations permettent à des jeunes de moins de 18 ans de s'associer pour apprendre, créer, agir et devenir des citoyens à part entière. [...]

La junior association propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineurs, une majorité accompagnée, fondée sur des obligations réciproques. [...]

Au sein d'une junior association, les jeunes sont maîtres de leurs projets et ils évoluent entre pairs*.

Le cadre associatif devient à la fois pour eux un lieu d'expérience, où le droit au tâtonnement est une valeur forte, et un lieu de sociabilité où une organisation souple permet de privilégier la convivialité. [...] Dans tous les domaines, et sur tous les territoires, les juniors associations offrent donc une autre manière d'acquérir des compétences et des savoir-faire. En un mot, une autre éducation.

Ce qui rend possible l'existence de ce réseau, c'est l'engagement non seulement des jeunes, mais aussi des adultes bénévoles ou salariés de nos mouvements, mais aussi salariés des collectivités territoriales partenaires, ou tout simplement parents. Ce qui leur est demandé, c'est bien d'accompagner, et non pas d'animer. Les adultes référents permettent aux jeunes de mener des projets, et de prendre des initiatives, non de se substituer à eux.

Extrait du projet associatif du réseau national des Juniors associations.

Le réseau comprend :

La Confédération des MJC de France

La fédération des centres sociaux et socioculturels de France

La ligue de l'enseignement

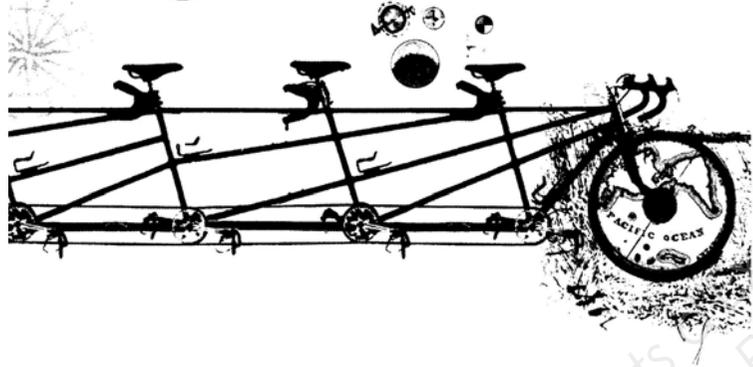
Jets d'encre (association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune)

* pairs : personnes de même fonction.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 13 sur 15

DOCUMENT 8

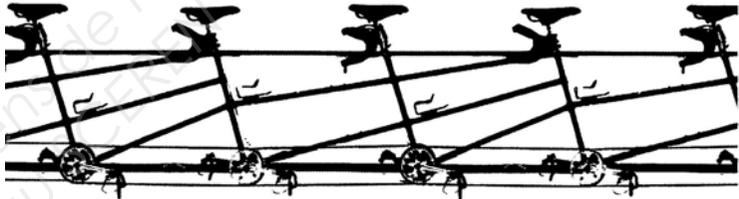
Source : Réseau National des Juniors Associations



voir
grand

ASSOCIATION
JUNIOR

www.juniorassociation.org



Aujourd'hui,
même si vous avez **moins de 18 ans**,
la junior association vous permet
de profiter de **tous les avantages**
d'une véritable association.

- Obtenir le soutien d'un réseau national
- Ouvrir un compte en banque et obtenir des financements
- Mieux coordonner votre action et vous faire entendre
- Souscrire une assurance...

Pour en savoir plus, retrouvez dans chaque département un interlocuteur du réseau des Junior Association sur le site internet : www.juniorassociation.org

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - **SUJET**

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 14 sur 15

DOCUMENT 9

Animateur(trice) socioculturel

NATURE DU TRAVAIL :

Créer une dynamique de groupe

Les actions de l'animateur visent à favoriser l'épanouissement de son public. Tout d'abord, il repère les besoins, les difficultés de communication... parfois les tensions. Puis, il prend le temps d'écouter pour construire une relation de confiance. Enfin, il adapte ses animations aux personnes et au contexte.

Auprès des enfants :

Les municipalités, mettant souvent l'accent sur les plus jeunes (accompagnement scolaire et activités périscolaires), l'animateur organise et suit des projets.

Auprès des adolescents :

Dans une maison des jeunes, il rassemble les adolescents autour de séjours, de manifestations locales, de sorties culturelles ou sportives, d'ateliers vidéo ou internet.... Il joue également un rôle d'éducateur en les initiant à la vie en groupe et à la prise d'autonomie.

Auprès des adultes et seniors :

Dans une maison de retraite, il incite les personnes âgées à participer à des activités, selon leur goût et leur degré d'autonomie intellectuelle et physique. En foyer de travailleurs migrants, il favorise la bonne intégration des personnes nouvellement arrivées sur le territoire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Un travail d'équipe

L'animateur travaille souvent au sein d'une petite équipe encadrée par un responsable d'animation ou un coordonnateur de quartier. Il est aussi en relation avec divers partenaires (associations, services municipaux, missions locales d'insertion, caisses d'allocations familiales.....)

Au sein d'associations

Quelques 8000 associations emploient des animateurs socioculturels : ce sont des maisons des jeunes et de la culture, des maisons pour tous, des espaces publics internet.....

Dans la fonction territoriale

Environ la moitié des animateurs travaille dans des structures dépendant de collectivités territoriales ou dans des services municipaux. Une bonne partie d'entre eux est fonctionnaire.

Au sein de centres spécialisés

L'animateur peut encore exercer au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux (maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres d'accueil...)

Source : Extrait de la fiche ONISEP

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 15 sur 15